

Commune d'Orival



Conseil Municipal du lundi 26 mai 2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 26 mai 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Convocation le : 20/05/2025 Affichage le : 20/05/2025	Secrétaire de séance : Loïc DEVAUX		
DÉPARTEMENT SEINE-MARITIME	Nom Prénom	Nom Prénom		
CONSEIL MUNICIPAL Lundi 26 mai 2025	DUCHESNE Daniel	P	LACAILLE Véronique	P
	DEVAUX Loïc	P	LAGNEL Jérôme	A
	COLANGE Philippe	P	LEROY Fabien	P (jusqu'à 19h33)
	GONCALVES Sérafina	P	PELLETIER Émilie	P
	ALARD Daniel	E	RACKO Nathalie	P
	BEAUCHEF Antoine	P	ROGISTER Danièle	P
	CATHERINE Laurent	A	TURQUIER Didier	P
	DOHERTY Sonia	P	<i>Formant la majorité des membres en exercice</i>	
	Pouvoir (s) :			
Légende : P : Présent (e), A : Absent (e), E : Excusé (e), PVR : Pouvoir				

Ouverture de séance à 18h30.

❖ **Approbation du dernier Conseil Municipal en date du 05 mai 2025 :**

Lecture du conseil municipal du 05 mai 2025 par Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, et signature des élus de l'approbation.

Remarques lors de la lecture : L'acquisition d'un lecteur d'identification des animaux domestiques est à prévoir, Rappel de la permanence le 27/05/2025 concernant l'enquête publique au sujet du captage de l'eau, différents échanges sur les réglementations. Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint au Maire, informe l'assemblée d'une réunion des organisateurs de la Viking le 6 juin 2025.

❖ **Finances Locales :**

- Changement chaudière école / salle Val Doré + demande de subvention :

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, informe l'assemblée la nécessité de remplacer la chaudière qui assure l'alimentation du chauffage de l'école et la salle Val Doré. L'obtention de subventions est tout à fait possible auprès du Département à hauteur de 30% de la dépense initiale HT et auprès de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) à hauteur de 25% du montant HT après subvention.

Le changement de chaudière est abordé depuis 2023, une mise à jour des devis a été réalisée par monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire. Concernant l'entreprise ENGIE, il s'agit d'une chaudière de la marque DE DIETRICH dont le montant hors taxe s'élève à 29 681€. L'entreprise DOREAU propose 2 chaudières de la marque WEISHAUPt afin d'assurer le relais en cas de températures extérieures négatives ou en cas de panne. La baisse de consommation énergétique serait significative avec 2 chaudières. Différents échanges sur les caractéristiques techniques des chaudières. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, précise qu'il s'agit de l'alimentation de l'école et de la salle Val Doré, l'idéal aurait été d'avoir une chaudière dédiée à la salle communale. Des travaux supplémentaires sont à prévoir en cas de 2 chaudières. Le côté maintenance est à prendre en considération au vu de l'importance de l'investissement. Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, indique l'éventualité d'une attestation d'économie d'énergie avec le fournisseur des chaudières WEISHAUPt, ce qui augmenterait la subvention du département à 25% des 30%. Les membres du conseil sont conscients du délai restreint avant l'hiver.

Monsieur Le Maire, Daniel DUCHESNE invite les membres du Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme			

LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
12	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> • D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis n°De20250102 de l'entreprise SARL DOREAU THIERRY pour la fourniture de deux chaudières pour l'alimentation de l'école et de la salle Val Doré d'un montant de 41 317€HT soit 49 580.40€TTC. • D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le département de la Seine-Maritime pour l'obtention d'une subvention ainsi que la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). 			

- Acquisition de 3 aspirateurs pour le service entretien :

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, informe le conseil la nécessité de renouveler trois aspirateurs en exposant le devis de la société OBYO Normandie.

Différents échanges sur les modalités des pannes rencontrées dues à la fréquence soutenue d'utilisation, Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, interroge sur la fourniture d'aspirateur sur batterie. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, répond que le prix est plus élevé (environ 800€/aspirateur).

Monsieur Le Maire, Daniel DUCHESNE invite les membres du Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :		Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel		X		
DEVAUX Loïc		X		
COLANGE Philippe		X		
GONCALVES Sérafina		X		
ALARD Daniel				
BEAUCHEF Antoine		X		
CATHERINE Laurent				
DOHERTY Sonia		X		
LACAILLE Véronique		X		
LAGNEL Jérôme				
LEROY Fabien		X		
PELLETIER Emilie		X		
RACKO Nathalie		X		
ROGISTER Danielle		X		
TURQUIER Didier		X		
A l'unanimité favorable				
Pour	Contre	Abstention (s)		
12	0	0		
<ul style="list-style-type: none"> • D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la société OBYO Normandie d'un montant de 741.90€HT pour l'acquisition de 3 aspirateurs, • D'affecter cette dépense à la section Investissement, chapitre 21 Immobilisations corporelles, article Autres installations, matériel et outillage techniques. 				

- Demande de subvention association :

- a) Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, procède à la lecture du courrier reçu le 09 mai 2025 de l'association « les terres de Jim 2025 ».

Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, demande si cette demande est faite à d'autres communes. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, affirme que ce n'est pas indiqué. L'ensemble des membres du conseil sont d'accord pour ne pas attribuer de subvention.

Monsieur LEROY Fabien et monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseillers Municipaux, quittent la séance en raison de leur adhésion à l'association ASPRO.

- b) Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, expose la demande de subvention de l'association orivalaise « ASPRO ».

Les membres restants s'interrogent sur le montant accordé en 2024 qui est de 150€. Malgré le bilan financier manquant, il est proposé d'attribuer cette subvention sous réserve de sa fourniture.

Monsieur Le Maire, Daniel DUCHESNE invite les membres du Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine			
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme			
LEROY Fabien			
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
10	0	0	
<ul style="list-style-type: none">• D'accorder la subvention à l'association ASPRO d'un montant de 150€ avec les conditions suivantes : la fourniture du bilan financier et du RIB.• D'affecter cette dépense au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).			

Monsieur LEROY Fabien et monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseillers Municipaux, réintègrent la séance.

- Location de la vaisselle pour la salle Val doré :

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, aborde le problème récurrent qu'occasionne la location de la vaisselle à la salle Val Doré pour un montant de 120€. En effet la propreté de celle-ci n'est pas respectée et le remplacement en cas de manquement représente un coût non négligeable pour la commune d'où la proposition d'arrêter la location de la vaisselle en tenant les engagements pris.

Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, s'interroge sur l'efficacité du lave-vaisselle. Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, se désolé du rangement de la vaisselle sale par certains locataires. Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, souhaite savoir si les locataires pourraient toujours utiliser le lave-vaisselle ? Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, répond par l'affirmative. Madame RACKO Nathalie, Conseillère Municipale, évoque la possibilité que l'arrêt de la location de la vaisselle représente un frein à la location de la salle. Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, propose de restaurer la location de la vaisselle en cas de baisse des locations de salle, en ajoutant que le contrôle de la vaisselle est assuré par des bénévoles dans certaines communes. Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, soumet le contrôle de la vaisselle aux membres de la commission d'action sociale. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, conclut que le contrôle ne s'arrêterait pas à la vaisselle mais à la propreté des tables, chaises... et propose d'arrêter la location de la vaisselle à partir du 27 mai 2025 sauf pour les associations orivalaises sous forme d'une mise à disposition et d'honorer les réservations avec vaisselle faites à ce jour.

❖ Urbanisme

- Approbation du rapport de la CLECT du 12 mai 2025 relatif au transfert de la piste d'athlétisme

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, attire l'attention de l'assemblée sur les règles d'approbation des transferts de charges. Le rapport de la CLECT du 12/05/2025 doit être approuvé dans les 3 mois suivant sa transmission aux communes membres. Le fait de ne pas délibérer sur ce rapport sera considéré comme un refus d'approbation.

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, résume le rapport en ce sens : La commune de Sotteville-Lès-Rouen demande le transfert de la piste d'athlétisme à la Métropole Rouen Normandie. Madame RACKO Nathalie, Conseillère Municipale, précise le caractère international des compétitions sur cette piste d'athlétisme.

Monsieur Le Maire, Daniel DUCHESNE invite les membres du Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc		X	
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme			
LEROY Fabien	X		
PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
11	1	0	
<ul style="list-style-type: none"> D'approuver le rapport de la CLECT du 12 mai 2025 annexé 			

❖ Aide sociale :

- Service civique :

Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, expose que le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne de droit public.

Il ne s'agit pas d'insertion professionnelle et les missions qui lui sont attribuées ne peuvent en aucun cas correspondre à des activités salariées.

Les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés peuvent mettre en place l'engagement de service civique pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence) et d'au moins 24 heures hebdomadaires.

Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le service civique s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposés et de la capacité de la structure d'accueil à assurer l'accompagnement et à prendre en charge les volontaires.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Voici des exemples de missions : Téléthon, kermesse, aide pour la prise des rendez-vous médicaux, aide numérique, animation via le centre de loisirs.

Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, demande si la sécurisation du passage piétons effectuée au commencement et à la fin de l'école peut rentrer dans une mission ? Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, précise que les missions sont très encadrées. Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, indique que la traversée peut représenter un risque pour un volontaire. Monsieur DEVAUX Loïc, 1er Adjoint au Maire, ajoute que l'accord demandé à cette séance est pour l'agrément mais qu'après il faut trouver la personne volontaire. Différents partages autour des expériences personnelles.

Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal, quitte la séance pour convenance personnelle.

Monsieur Le Maire, Daniel DUCHESNE invite les membres du Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc	X		
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine	X		
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique	X		
LAGNEL Jérôme			
LEROY Fabien			

PELLETIER Emilie	X		
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
11	0	0	
<ul style="list-style-type: none"> • D'autoriser le Maire à demander l'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Départementale chargée de la cohésion sociale. • D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'engagement des volontaires. • D'inscrire les crédits nécessaires. 			

Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, quitte la séance.

- Demande de participation financière :

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, indique que le dossier a déjà été abordé pour l'investissement d'un « monte personne » à domicile. La question du prix de l'investissement est soulevée par madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale. Le montant est de 9 500€, précise monsieur DUCHESNE Daniel, Maire. Différents échanges sur les aides antérieures accordées. Monsieur COLANGE Philippe, 2ème Adjoint au Maire, dit que les aides antérieures accordées représentaient environ 10% du montant de la dépense occasionnée par les demandeurs. Madame GONCALVES Sérafina, 3ème Adjointe au Maire, souligne l'interdiction de demander les revenus et d'étudier l'avis d'imposition si la commune souhaite encourager le maintien à domicile de ses habitants. Madame LACAILLE Véronique, Conseillère Municipale, s'inquiète des futures demandes que cet accord peut engendrer et de la définition d'un budget à respecter. Madame DOHERTY Sonia, Conseillère Municipale, explique que tous les habitants ne demandent pas d'aide. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, ajoute qu'un pourcentage défini serait judicieux avec l'application d'un plafond mais les demandes importantes restent minoritaires. Les membres du conseil sont unanimes sur la définition des conditions d'attribution d'aide financières aux orivalais. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, conclut en proposant 10% du montant de la dépense avec un plafond maximal de 1 000€.

Monsieur Le Maire, Daniel DUCHESNE invite les membres du Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :	Pour	Contre	Abstention(s)
DUCHESNE Daniel	X		
DEVAUX Loïc			X
COLANGE Philippe	X		
GONCALVES Sérafina	X		
ALARD Daniel			
BEAUCHEF Antoine			
CATHERINE Laurent			
DOHERTY Sonia	X		
LACAILLE Véronique		X	
LAGNEL Jérôme			
LEROY Fabien			
PELLETIER Emilie			X
RACKO Nathalie	X		
ROGISTER Danielle	X		
TURQUIER Didier	X		
A l'unanimité favorable			
Pour	Contre	Abstention (s)	
7	1	2	
<ul style="list-style-type: none"> • D'accorder une aide financière d'un montant de 950€ à l'entreprise TK Home Solutions, 23 rue François Jacob – CS 90180, 92500 Rueil-Malmaison Cedex pour la fourniture d'un monte escalier au profit d'un habitant de la commune, demandeur du dossier n°01/25. • D'affecter cette dépense au chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante, article 65134 – Aides. 			

Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, réintègre la séance.

❖ **Questions et informations diverses**

- Recrutement agent d'accueil 16h par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Différents échanges sur les recrutements antérieurs, tâches administratives à rattraper comme les archives, dossiers du personnel, cimetière...

- Constructions Route des roches

Les membres du conseil échangent sur les jugements, les attentes de décision du juge en indiquant que les parcelle 115 et 116 font l'objet de construction non autorisées. La construction d'un mur de soutènement n'est surement pas soumise à autorisation. Les conclusions de la police de l'eau sont faussées car la terre a été poussée et non retirée.

- Exposition peinture et Fête de la noix

Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire, informe l'assemblée du week-end du 11 et 12 octobre 2025 pour l'exposition peinture et la fête de la noix. Il faudrait prévoir la commande des chiffres pour la banderole et l'assistance des membres du conseil pour aider le dimanche à l'installation des stands. En revanche Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire, indique qu'elle ne sera pas disponible pour les journées du patrimoine qui occasionne l'ouverture de l'église au public.

- Restauration de la statue religieuse « Pietà »

Monsieur DEVAUX Loïc, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle la responsabilité des communes concernant la conservation du mobilier de l'église incluant les œuvres. Ce pourquoi la « Pietà », évidée dans un tronc et polychromée doit faire l'objet d'une restauration. Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal, alerte sur l'entreprise à qui confier la restauration. Monsieur DEVAUX Loïc, 1^{er} Adjoint au Maire, précise la participation à un Fonds de concours avec un dossier à remplir suite à des échanges avec des personnes de la Métropole Rouen Normandie et le Département de Seine-Maritime en charge du patrimoine. Il sera également envisagé la restauration du tableau du fond de l'église avec l'association ASPRO et un mécène. Ce devis s'élèverait à 12 000€ rien que pour la toile.

- Vente de 2 parcelles en section AB sur l'île Lalitée-Ouest sur le territoire de la commune de Cléon dans le prolongement de cette même île sur Orival

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, relaye l'information de la vente des parcelles.

- Invitation du Conseil Municipal et personnel à l'exposition « Répétition » du 3 au 22 juin dans le jardin de la fabrique des savoirs

Monsieur DEVAUX Loïc, 1^{er} Adjoint au Maire, précise que les œuvres exposées sont celles des écoles et notamment celle de l'école MAURICE DANTAN.

- Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire, souhaite informer de la cérémonie de l'appel du 18 juin 2025 sera célébrée à Orival à 18h, 14 porte-drapeaux sont prévus avec un maître de cérémonie.

Clôture de la séance à 20h36.

Monsieur DEVAUX Loïc

Monsieur DUCHESNE Daniel

Secrétaire de séance

Maire d'ORIVAL



